



CSE AMPERE SAS

Que va-t-il se passer ?

Quelles activités sociales au CSE ?

Suite aux élections de début février, le CSE AMPERE SAS est en train de se créer. Il faut déposer les statuts de ce nouveau CSE et ouvrir des comptes à la banque. Dès que cela sera fait, le CSE AMPERE SAS pourra fonctionner. Fin mars environ, les activités sociales pourront être lancées et les salariés d'AMPERE pourront bénéficier de leur nouveau CSE AMPERE SAS.

Mais quelles vont-être ces activités et les règles associées ?

Nous pourrions penser que les activités du CSE AMPERE SAS seraient dans la continuité de celles de Lardy ou, comme l'avait promis la CFE-CGC pendant la campagne « *le meilleur de chaque site au bénéfice de tous* ». **Sauf qu'un tout autre scénario se profile : celui de déléguer la totalité des activités sociales au CSE RENAULT Techno.** Cette délégation, c'est ce que la CFE-CGC avait déjà promu avant la création de la commission de transfert de Lardy, après le 1er novembre 2023 et la fermeture de l'établissement de Lardy. Si nous continuons encore à bénéficier des conditions du CSE de Lardy, c'est parce que la CGT et la CFDT se sont prononcées pour la mise en place de cette commission de transfert.

Déléguer au CSE RENAULT Techno, c'est appliquer toutes ses règles et ses modalités. Les reculs pour les salariés seraient alors très importants. Pour la CGT, il faut au contraire profiter de la création du CSE AMPERE SAS pour décider d'un CSE de proximité, solidaire et permettant l'accès aux vacances au plus grand nombre.

Une délibération du CSE devrait être prise mardi 26 mars, le vote des élus des différentes organisations sera primordial !

Ce que nous perdrons, si les ASC étaient déléguées au CSE Renault Techno

- **Des pertes sur les % et les montants des Subventions Tourisme** : Voir grilles page suivante, qui donnent les différences entre CSE Techno et Lardy (grille 2024) : à partir de la situation de Lardy, nous avons recalculé avec les règles du Techno, ce que deviendrait le quotient, le % de subvention et le maxi du crédit annuel tourisme pour quelques exemples. Le calcul des quotients étant différent, ils ont été recalculés sur la base d'une déclaration d'impôts sans frais réels.

→ **Selon leur situation familiale, pour les quotients Q1 à Q14, c'est -12% à -35% de subvention et jusqu'à -350 € de crédit annuel en basculant au CSE RENAULT Techno !**

- **Des calculs de quotients défavorables pour les personnes seules** : A Lardy, la CGT avait pris en compte les coûts supplémentaires du voyage pour les personnes seules. Cela n'est pas le cas au CSE RENAULT Techno et cela apparaît dans les grilles de subventions page suivante.

- **Des pertes de parts pour les familles recomposées** : A Lardy, nous considérons les familles recomposées comme les autres familles. Au CSE RENAULT Techno, les calculs pour les familles recomposées sont différents et elles sont pénalisées. Déléguer au Techno influencerait négativement sur le nombre de parts et donc sur les Grilles de subvention.

- **Des grilles qui différencient moins les hauts revenus** : Les grilles CSE RENAULT Techno ne comportent que 15 niveaux. Dans le dernier quotient C15, se retrouvent donc par exemple, Cadre 2, cadre 3, 3B, 3C, chef de service, directeur... des salariés avec de très grandes différences de revenus qui vont tous être au même quotient C15 et bénéficier des mêmes subventions ! A Lardy, la CGT a rajouté 3 niveaux de Quotients et a effectué un travail de rééquilibrage des grilles pour mieux répartir les quotients des plus hauts revenus. Cela donne une grille plus juste et plus solidaire. Avec le retour à la Grille du CSE RENAULT Techno, ce serait un retour en arrière.

- **Fin de la « Subvention Complémentaire » pour les Séjours-WE proposés par le CSE** : A Lardy, les subventions pour ces séjours se rajoutent soit à la « subvention annuelle tourisme individuel », soit aux « chèques vacances ». Ceci pour que les séjours du CSE soient « un plus » pour les salariés et qu'ils n'aient pas de choix à faire entre ces séjours CSE et leurs vacances habituelles. Si les activités basculent au CSE RENAULT Techno, ce sera terminé. Si vous prenez les séjours du CSE, la subvention est déduite de votre crédit annuel ou vous ne pouvez plus bénéficier de chèques vacances.

- **Fin de la Grille unique solidaire pour les Séjours-WE proposés par le CSE** : A Lardy, la grille unique de 22,5% à 65% s'applique à la très grande majorité des séjours du CSE. Cela permet à tous de pouvoir en profiter. Si la bascule est faite au CSE RENAULT Techno, ce sera une subvention unique pour tous, faisant disparaître la solidarité pour les séjours du CSE et des pertes de subventions pour les plus faibles revenus.

- La perte du +15% de subvention pour les organismes du tourisme social : La CGT a mis en place à Lardy un +15% de subvention sur le Tourisme et l'Enfance, si vous partez avec des organismes du « tourisme social ». Nous avons élargi ces +15% aux organismes de « tourisme durable et équitable ». Si la délégation se fait vers le CSE RENAULT Techno, ce ne sera plus que +7 % et seulement pour le tourisme social.

Comme nous pouvons le voir, en cas de délégation totale au CSE RENAULT Techno, les reculs seraient importants pour les salariés. Avec les pertes sur les grilles et les séjours du CSE, ce sont plusieurs centaines d'euros qui seraient perdus pour certains !

Nous serions alors très loin des belles promesses de campagne de la CFE-CGC qui avait écrit un magnifique slogan : « Le meilleur de chaque site au bénéfice de tous », puisque leur 1° décision serait d'appliquer les règles et modalités de subvention du CSE RENAULT Techno, qui sont loin d'être les plus favorables à la grande majorité des salariés !

Revenus annuels en € entrant dans le foyer		Lardy	Techno	Lardy	Techno	Lardy	Techno	Lardy	Techno
		1 part	1 part	2 parts	2 parts	3 parts	3 parts	4 parts	4 parts
Q1 Lardy	Jusqu'à	26005		36233		44925		53616	
	Quotient	Q1	C9	Q1	C5	Q1	C3	Q1	C2
	% de subv	65%	32%	65%	40%	65%	44%	65%	47%
	Maxi annuel	1005	646	1302	1085	1698	1576	2094	1830
Q3 Lardy	Jusqu'à	33315		43365		52057		60748	
	Quotient	Q3	C13	Q3	C7	Q3	C4	Q3	C3
	% de subv	60%	24%	60%	36%	60%	42%	60%	44%
	Maxi annuel	948	596	1221	1045	1585	1544	1950	1801
Q5 Lardy	Jusqu'à	40624		43365		52057		67879	
	Quotient	Q5	C15	Q5	C9	Q5	C6	Q5	C4
	% de subv	55%	20%	55%	32%	55%	38%	55%	42%
	Maxi annuel	891	571	1140	1006	1473	1489	1805	1763
Q8 Lardy	Jusqu'à	51587		61193		69885		78575	
	Quotient	Q8	C15	Q8	C12	Q8	C8	Q8	C6
	% de subv	48%	20%	48%	26%	48%	34%	48%	38%
	Maxi annuel	805	571	1019	946	1304	1434	1589	1701
Q11 Lardy	Jusqu'à	62551		71890		80581		78575	
	Quotient	Q11	C15	Q11	C15	Q11	C10	Q11	C7
	% de subv	40%	20%	40%	20%	40%	30%	40%	36%
	Maxi annuel	719	571	897	886	1135	1376	1372	1669
Q14 Lardy	Jusqu'à	73516		82587		91278		99969	
	Quotient	Q14	C15	Q14	C15	Q14	C12	Q14	C9
	% de subv	33%	20%	33%	20%	33%	26%	33%	32%
	Maxi annuel	633	571	776	886	966	1322	1156	1603
Q18 Lardy	au-dessus de	94540		103098		111790		120481	
	Quotient	Q18	C15	Q18	C15	Q18	C15	Q18	C12
	% de subv	23%	20%	23%	20%	23%	20%	23%	26%
	Maxi annuel	519	571	614	886	741	1236	867	1510

Les explications de la CFE-CGC

La CFE-CGC indique que s'ils ont fait ce choix, c'est pour assurer la continuité dans les ASC. Sauf que, si au lieu de passer du temps à travailler sur de multiples conventions, le bureau actuel du CSE avait lancé les activités sociales, il n'y a aucune raison qu'il y ait rupture d'offre.

Il faut aussi savoir qu'en juin 24, le CSE RENAULT Techno va fermer (comme celui de VSF et du Siège) pour aller vers la création d'un immense CSE RENAULT Ile de France. Déléguer maintenant au CSE RENAULT Techno, alors qu'il va fermer et que la création d'un nouveau CSE immense va devoir se mettre en place avec toute la complexité que cela génère, nous semble une solution plus que risquée !

Nous avons aussi appris que le CSE RENAULT Techno avait des activités du 2° semestre dont les inscriptions étaient déjà clôturées. Pour en faire bénéficier les salariés AMPERE, il faudra que le CSE RENAULT Techno refasse un appel d'offre. Cela montre bien qu'il n'y a pas eu d'anticipation et que rien ne garantit que les salariés AMPERE puissent bénéficier de ces activités.

Alors, tant qu'à lancer un appel d'offre, pourquoi n'est-ce pas les élus du CSE AMPERE SAS qui le feraient et qui les gèreraient ? C'est leur rôle et ils en ont la possibilité. C'est encore un élément qui confirme le choix politique de la CFE-CGC et des élus qui valideront cette délégation.

Quels véritables enjeux derrière cette volonté de sous-traiter au CSE RENAULT du Techno ?

Certains salariés nous demandent pourquoi les organisations syndicales n'arrivent pas à s'entendre autour des activités sociales. Si pour certaines activités, il n'y a pas de différences marquées, au contraire, sur certains sujets, les visions des organisations syndicales sont totalement différentes. C'est notamment le cas autour de la notion de SOLIDARITE que s'expriment les plus forts désaccords.

Et c'est clairement aujourd'hui le véritable enjeu qui se cache derrière la délégation au CSE RENAULT Techno.

Pour la CFE-CGC, le véritable enjeu en sous-traitant vers le CSE RENAULT Techno, c'est de s'attaquer à la SOLIDARITE qu'il y a au CSE, en particulier à Lardy et Cléon. Une manœuvre qui ne dit pas son nom, mais c'est bien cela le fond de leur démarche !

Dans nos CSE, l'essentiel de la solidarité s'articule autour des grilles de subvention. Et, 2 visions différentes s'affrontent depuis des années :

- Celle issue de la Gestion CFE-CGC au Technocentre.
- Celle issue de la gestion CGT à Lardy et à Cléon.

Et nous pouvons constater que la solidarité ne s'y exprime pas du tout de la même manière !

Parce que la solidarité est une notion essentielle pour la CGT, les grilles de subvention selon le quotient familial, mises en place par les gestions CGT sont plus solidaires :

CGT : Cléon de 10% à 72% - Lardy de 22,5% à 65%

CFE-CGC / CFDT : Techno 20% à 50% - Siège 3 taux 25%, 35% et 50%

Nous avons pu voir de manière très claire dans les tracts de la dernière campagne électorale que les positions des organisations syndicales étaient très différentes. Il était très significatif dans les tracts CFE-CGC, que pas une seule fois le mot « solidaire » ou « solidarité » n'ait été employé ! La seule notion mise en avant, a été « l'équité ». Et nous savons par l'expérience dans les divers CSE, ce que ça veut dire pour la CFE-CGC « équité ».

« Équité » pour la CFE-CGC, veut dire que tous les salariés ont le même montant de subvention, quels que soient leurs revenus !

- C'est déjà ce qui existe au CSE RENAULT Techno avec les séjours-Week-end proposés par le CSE qui sont subventionnés pour tous à 50%.
- C'est ce qu'avait fait la CFE-CGC sur Rueil-Lardy pour ces mêmes séjours en ne mettant que 2 taux de subvention de 40% et 50% (alors qu'à Lardy la CGT a mis la grille unique de 22,5% à 65%)
- C'est ce que la CFE-CGC de LARDY a appuyé sur la précédente mandature à Lardy. Jusqu'à présent, seules les journées et WE à très faibles tarifs étaient proposés avec une subvention unique. La CFE-CGC a poussé et la CFDT l'a accepté, pour subventionner des tarifs plus importants avec une subvention unique s'attaquant ainsi à la solidarité.

En déléguant les ASC, ce seraient les Grilles de subvention du CSE RENAULT Techno, moins solidaires et toutes ses règles qui s'appliqueraient automatiquement par un simple tour de passe-passe. Il n'y aurait aucun débat de fond sur le rôle d'un CSE, sur ce que pourrait être un CSE chez AMPERE SAS.

La CFE-CGC joue avec la légalité et avec l'argent de tous les salariés pour arriver à ses fins

Le cabinet SECAFI-SEMAPHORES, mandaté par la Direction pour aider les organisations syndicales sur la période du transfert avait clairement alerté sur les risques de redressement Urssaf si on déléguait la totalité des activités à un autre CSE.

Cette alerte était pour le cas d'une période provisoire, le temps que le CSE AMPERE se mette en place entre le 1^{er} novembre et début mars. Alors là, pour une délégation, alors que le CSE existe, qu'il peut fonctionner et gérer en toute autonomie ses propres activités, cela serait encore plus grave !

Les élus qui valideraient cette convention accepteraient de ne pas respecter les lois et règles en vigueur qui s'appliquent à la gestion d'un CSE. En cas de redressement financier, ce seraient tous les salariés qui en pâtiraient et seraient perdants, tout cela pour aller au bout de décisions politiques prises par quelques élus !

Des obligations s'imposent aux CSE. Pour la CGT, il n'est pas acceptable de gérer un CSE en dehors des règles légales.

Extrait du document SECAFI-SEMAPHORES

Le risque est essentiellement social (redressement URSSAF) qui pourrait ne pas tolérer une délégation large ou générale : tous les OD du CSE sur toutes les ASC. Il faudra préciser dans la convention de gestion de manière expresse les activités déléguées. Si le choix est fait par exemple entre 01/2024 et 03/2024, de « déléguer » la totalité des ASC au TCR, encore faut-il que la convention soit « expresse » (non pas générale mais spécifique, en précisant bien les ASC concernées) pour qu'elle ne soit pas redressable par l'Urssaf

Pour un CSE de proximité, solidaire et des vacances pour tous

La CGT ne sera pas favorable à cette « sous-traitance ». Déléguer les ASC, c'est perdre la vision sur tout ce qui va se passer. Une fois que la délégation serait faite, les élus n'auront absolument plus leur mot à dire sur les choix, sur les niveaux et sur les modes de subventions.... Ce seraient les règles du CSE à qui on délègue qui s'appliqueraient et ce seraient les élus de ce CSE dont nous ne faisons pas partie qui décideraient de tout ! Et ce n'est pas en mettant une commission de suivi que cela changera les choses puisque cette commission n'aurait aucun pouvoir de décision, juste celui d'avoir des bilans une fois les activités passées.

Des élus viennent d'être mis en place, le CSE va pouvoir fonctionner...Il serait assez incroyable et pas respectueux du vote des salariés, de voir des élus se défaire totalement de leurs responsabilités en se débarrassant purement et simplement de la gestion des ASC.

Dans la période de crise que nous traversons, avec une augmentation grandissante des inégalités, le CSE doit retrouver tout son sens social.

Pour la création du CSE AMPERE SAS, la CGT continuera de défendre un CSE social de proximité, solidaire et des vacances pour tous

- Un maximum de solidarité sur le tourisme pour que le plus grand nombre de personnes puissent accéder aux vacances.
- Un rééquilibrage pour le quotient maxi C15 avec une grille en 18 quotients, pour une grille plus juste.
- Une « subvention complémentaire » basée sur la Grille Solidaire, pour les « journées-WE-séjours » du CSE, pour avoir la possibilité de partir sans couper dans notre budget vacances.
- Des chèques vacances tenant compte de la composition familiale.
- Une proximité des activités afin de maintenir les spécificités locales des CSE

Le CSE AMPERE SAS

Le périmètre de ce CSE va s'étendre sur plusieurs établissements et concernera près 2100 salariés (Techno : 1440, Lardy : 544, Cléon : 95, Boulogne : 31, VSF : 16). Au niveau des élus Titulaires CSE, la représentation est la suivante : CFE-CGC : 11, CGT : 6, CFDT : 5, SMTE : 2.

Sur les 3 postes minimums légaux : La CFE-CGC a pris les postes de Secrétaire et de Secrétaire adjoint, la CFDT celui de Trésorier. Par leur alliance, CFE-CGC et CFDT ont une nouvelle fois choisi d'exclure la CGT de toute responsabilité au CSE alors que la CGT est 2^e organisation en nombre d'élus et qu'à ce titre nous avons proposé un candidat au poste de secrétaire adjoint.

Nous pouvons espérer que la création d'un tout nouveau CSE chez AMPERE SAS permettrait de redémarrer sur des bases moins malsaines... les pratiques antidémocratiques et les alliances non annoncées avant les élections de la CFE-CGC et de la CFDT se poursuivent !

Un bureau de CSE plus complet devrait normalement se mettre en place. Il a pour rôle d'animer et décider des activités sociales du CSE. Sauf que malgré notre demande, la CFE-CGC n'a pas été capable de dire si ce bureau élargi allait être mis en place. Ce serait une première !

Une décision qui va impacter très fortement l'avenir du CSE AMPERE SAS

Pour déléguer les activités sociales, les élus CSE voteront en séance le mardi 26 mars. Quels seront les élus qui voteront pour ces importants reculs ? Pour cette perte de solidarité ? La CGT ne sera pas favorable à cette délégation et la CFE-CGC n'a pas la majorité pour se prononcer seule.

Ce sont donc les élus de la CFDT et de SMTE qui vont faire basculer d'un côté ou de l'autre la décision de gérer les ASC chez AMPERE SAS ou de les déléguer au CSE RENAULT Techno.

Jusqu'à présent, la CFDT avait défendu la commission de transfert pour conserver la proximité et les règles actuelles du CSE de Lardy. Il y a quelques années, la CFDT avait la solidarité au sein de ses préoccupations dans la gestion d'un CSE et certains de ses militants étaient attachés à cette notion fondamentale. Est-ce encore le cas et refuseront-ils de voter cette délégation ? Ou bien la CFDT reniera ses principes de solidarité au profit d'une nouvelle alliance avec la CFE-CGC ?

Quant à SMTE, même silence sur la solidarité. Lors de l'élection du bureau du CSE, SMTE s'est totalement détachée de la question de la gestion du CSE en s'abstenant. Lors de l'intersyndicale de préparation du CSE, SMTE était absente ! Les élus SMTE prendront-ils cette fois leurs responsabilités ?

Mardi 26 mars, en réunion de CSE, se jouent d'importantes questions sur les activités sociales du CSE AMPERE SAS. Nous vous tiendrons au courant des votes des différents élus et des décisions qui vont en découler.

RENAULT - AMPERE - PRESTATAIRES - INTERIMAIRES - APR - ETAM - CADRES.

Contact : cgt.lardy@renault.com / Facebook : [CGT.RENAULT.LARDY91](https://www.facebook.com/CGT.RENAULT.LARDY91)

La CGT Lardy : syndicat de site pour tous les salariés du CTL

